



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué de presse

22.09.2017

La question éolienne après la votation de la stratégie énergétique 2050 : éviter la périphérisation de l'Arc jurassien

Le 21 mai dernier, les Suisses ont accepté la loi sur l'énergie qui est la base à la stratégie énergétique 2050. Suite à ce vote, de nombreuses questions émergent sur le développement de l'énergie éolienne, en particulier dans l'Arc jurassien. Nouvel acteur dans ce débat, Paysage Libre BEJUNE a pour mission de défendre le patrimoine paysager des cantons de Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois afin que cette région ne soit pas la grande perdante de la transition énergétique.

Durant la campagne de votation, la fédération Paysage Libre Suisse a mis en garde contre les risques que la construction des 1000 éoliennes nécessaires pour répondre aux objectifs de la SE2050 fait courir à notre environnement. Les critiques n'ont pas manqué, estimant que la loi sur l'énergie ne fixait aucun objectif de production éolienne et qu'il n'y aurait que peu d'éoliennes en fin de compte.

« Paysage Libre BEJUNE a pris note des promesses ainsi formulées durant la campagne et se fixe pour mission principale de garantir que la transition énergétique se fasse effectivement avec le moins d'éoliennes possible », déclare Michel Fior, son président. La nouvelle association sera active à trois niveaux : réunir les associations et les personnes engagées dans la protection du paysage et du patrimoine, appuyer les associations locales actives contre un projet éolien, et informer la population contre les nombreux dangers de l'énergie éolienne pour le paysage, la santé des riverains, le tourisme ou encore les finances publiques.

Tout laisse cependant à penser que le scrutin du 21 mai sera dévastateur pour tout l'Arc jurassien. D'abord par sa périphérisation croissante liée aux mutations économiques, l'Arc jurassien constitue une proie facile pour les promoteurs désireux d'implanter des zones industrielles éoliennes en échange de retombées financières très aléatoires. Ensuite, par la tendance qu'on observe en Suisse alémanique de se détourner peu à peu de l'énergie éolienne, comme en témoigne la récente décision du canton de Thurgovie de renoncer momentanément à sa planification éolienne. En conséquence, la pression est d'autant plus grande sur la Suisse romande – en particulier l'Arc jurassien – pour atteindre les objectifs de production de la Confédération.

Plus de 160 machines sont à un stade de planification avancé ou en procédure dans les seuls cantons de Neuchâtel et du Jura et dans le Jura bernois, soit l'équivalent de 10 fois le parc de Mont Crosin. S'assurer que, conformément aux promesses des partisans de la SE2050, la transition énergétique ne transformera pas l'Arc jurassien en zone industrielle périphérique est un défi de taille que Paysage Libre BEJUNE ne pourra relever qu'avec l'aide du plus grand nombre de citoyennes et citoyens.

Contact :

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55